

H.4

La mise en œuvre du fonds vert « biodiversité / Stratégie nationale de biodiversité »

a-Actions aidées

L'agence de l'eau Seine Normandie opère tout ou partie des enveloppes affectées par région à la mise en œuvre du fonds vert « biodiversité / Stratégie nationale de biodiversité » pour 2024.

Les opérations aidées dans ce cadre figurent dans les cahiers d'accompagnement à l'attention des porteurs de projet et des services instructeurs établis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

b-Modalités

Éligibilité – champ d'application

Assiette

Définie dans le cahier d'accompagnement le cas échéant.

Niveau d'aide

Le niveau d'aide par opération est précisé dans le cahier d'accompagnement de la mesure concernée.